

COVID-19

Note d'information aux salariés

du 02/04/2020

Bonjour à toutes et à tous,

Voilà maintenant **plus de 4 semaines** que nos établissements et nos équipes se sont organisés pour affiner les organisations (PCA) et se préparer au mieux à l'épidémie Covid-19 en nous appuyant notamment sur l'organisation déployée par le SSR Saint-Lazare et l'ITEP de l'Oise identifiés dès l'origine comme zone cluster du virus.

Cette **forte mobilisation collective** des différentes équipes soignantes, administratives, des Directeurs des établissements et de la Direction régionale **nous a permis, jusqu'à présent, de limiter l'entrée des cas Covid au seul établissement de Beauvais.**

L'équipe du SSR de Beauvais est en effet confrontée depuis 10 jours maintenant à une dizaine de cas patients confirmés Covid-19 et à une quinzaine de salariés confirmés ou suspectés.

L'ensemble du Groupe est mobilisé pour les aider et les appuyer pendant cette période très difficile notamment grâce à un **système d'entraide mis en place entre les établissements du Groupe.**

1. Les mesures de protection du personnel, des patients et des résidents en place

L'ensemble des mesures de protection (masques, sur-blouses, charlottes, lunettes) **sont mises à disposition de tous** nos établissements et répondent à l'utilisation définie du point de vue sanitaire.

Tous les personnels travaillant en établissement (soignant et administratif) sont dotés de 2 masques chirurgicaux par jour pour les administratifs et les soignants qui ne sont pas en contact avec un cas suspect ou détecté Covid-19.

Les personnes travaillant en contact avec un cas suspect ou détecté Covid-19, quant à elles, doivent porter un masque FFP2, de même que les personnes ayant une pathologie qui présente un risque face au Covid 19 et qui en aura informé sa direction.

Les autres équipements de protection individuelle : charlotte, sur-blouse et lunettes, sont réservés aux personnels qui prennent en charge un cas suspect ou confirmé Covid-19.

L'utilisation de ces mesures de protection est une obligation pour l'ensemble d'entre nous pour nous protéger mais également pour protéger les patients et les résidents d'une possible infection.

Nos établissements étant « fermés » et « confinés » depuis maintenant plus de cinq semaines, le risque proviendrait donc de l'introduction du virus **par le non-respect des règles définies.**

2. Un rappel concernant les cas où un test de dépistage est réalisé

Les tests de dépistage sont **exclusivement réservés** :

- ✚ aux patients /résidents et aux professionnels de santé avec symptômes tels que définis par la note de l'ARS, dans la limite de 3 positifs par activité.

Il n'est pas possible de réaliser des tests de dépistage en dehors de ces cas.

3. Les mesures d'accompagnement mises en œuvre dans le cadre du Covid-19 pour faciliter l'accès au travail

Pour éviter aux personnels d'utiliser les transports en commun, ou parce que le réseau de transport en commun a réduit son trafic habituel, les salariés qui en ont la possibilité, utilisent leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail. Ils seront indemnisés sur la base des indemnités kilométriques. Par ailleurs, certains établissements ont pu obtenir des bons d'essence auprès de Total pour leur personnel soignant.

Si le personnel soignant réside loin de son domicile ou souhaite ne pas retourner à domicile pour préserver sa cellule familiale, **des possibilités de logement seront proposées et financées par les Directions d'établissement** (Airbnb ou hôtel).

Enfin, l'éducation nationale a mis en place **un système de garde d'enfants** pour le personnel soignant.

Ce dispositif est de nature à permettre aux **personnels prioritaires** de poursuivre son activité professionnelle, dans le contexte actuel de fermeture des établissements scolaires.

Si toutefois, l'amplitude horaire proposée par ce dispositif ne couvrirait pas la totalité de l'horaire de travail habituel, **celui-ci sera compensé en totalité sur présentation d'une attestation de la structure d'accueil.**

4. Les mesures d'accompagnement psychologique de toutes les équipes mises en place au niveau du Groupe Ugecam Hauts-de-France

La situation actuelle inédite renvoie chacun d'entre nous, professionnels du sanitaire ou autre, à sa propre perception du Covid-19 et de ses conséquences éventuelles.

De fait, même si le climat social est plutôt serein dans les établissements chacun peut vivre émotionnellement de façon très différente cette situation.

C'est la raison pour laquelle **je vous rappelle l'ensemble des mesures gratuites et anonymes qui ont été mises en place au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe :**

Pros-consulte : ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il s'agit d'une prise en charge ponctuelle, réalisée par des psychologues. Les appels sont anonymes et gratuits depuis un poste fixe ou mobile. Ce service est accessible à l'ensemble des salariés du groupe UGECAM des Hauts-de-France.

☎ **Composer le 0 805.23.23.80**

☎ Ou www.pros-consulte.com

La région des Hauts de France : a mis en place une plateforme de soutien et d'écoute destinée aux personnels soignantes. Cette plateforme est accessible 24h/24h et 7 jours/7, avec un numéro vert gratuit.

☎ **Composer le 0 805.23.23.36**

☎ **Ou télécharger l'application
plateforme SPS**

Le pôle santé travail : La cellule d'accompagnement psychologique se compose des psychologues du travail de PÔLE SANTÉ TRAVAIL. Les téléconsultations s'effectuent en toute confidentialité.

☎ Se connecter à l'adresse suivante :

<https://www.polesantetravail.fr/covid-19-information-importante/>

5. Renforcement du dialogue social régional et de proximité

J'ai souhaité renforcer avec les représentants du personnel l'information tout au long de cette crise sanitaire inédite en institutionnalisant un CSE exceptionnel hebdomadaire le lundi matin.

Dans un objectif d'apporter des **éléments d'éclairage** et de **lisibilité** sur les décisions prises, chaque établissement maintient localement en parallèle un **dialogue constructif** avec ses **représentants de proximité** (RDP).

6. Une foire aux questions complémentaires aux note d'instruction R.H. Covid répondant aux questions des salariés du Groupe

Une lettre R.H. n°3 vient de vous être adressée avec une foire aux questions et les réponses précises vous permettant de bien comprendre l'ensemble de vos obligations et des conséquences de vos différents statuts (absence pour garde d'enfants, arrêt de travail personne fragile, arrêt de travail, etc...).

Pour les salariés actuellement en activité, votre ligne managériale et votre Direction d'établissement est en situation de répondre à vos questions.

7. Les enjeux d'une communication sociale permanente et fluide

Pour les salariés actuellement à domicile et dont je sais que beaucoup s'inquiètent d'avoir dû laisser des collègues et des équipes, il est important aussi de **maintenir un lien permanent** notamment dans la préparation de la reprise prochaine d'une activité professionnelle revenue à la normale.

C'est la raison pour laquelle, j'ai demandé à chaque Direction d'établissement de communiquer régulièrement à l'ensemble des salariés présents et absents de l'évolution de la situation.

8. Le renforcement d'une entraide régionale

Dans les jours à venir, nous allons **renforcer l'entraide régionale** notamment par la mise à disposition de professionnels actuellement en inactivité du fait de la fermeture de leur établissement auprès d'un autre établissement du Groupe ayant des besoins de ressources humaines et de profils métiers adaptés.

Je tiens d'ailleurs à **souligner la mobilisation** de nombre d'entre vous qui interviennent désormais dans d'autres établissements pour aider les équipes mais également pour accompagner des patients ou des résidents.

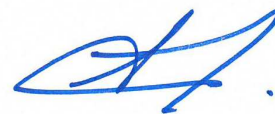
Je pense notamment aux médecins de La Molière qui interviennent en EHPAD, aux psychologues du Centre Lillois qui interviennent en EHPAD, aux salariés des ITEP qui interviennent comme aide-soignant en appui au SSR Saint-Lazare ou le pharmacien de Vendin qui appuie St Lazare de ses compétences...

La dynamique collective présente actuellement au niveau de notre Groupe dans cette période inédite est notable et importante pour notre collectif de travail.

Je voulais vous informer également que le Conseil d'Administration du Groupe Ugecam a tenu à adresser à chacun d'entre vous un message d'attention de soutien.

Bien cordialement.

La Directrice Régionale,

A blue ink signature, appearing to be 'CW', written in a cursive style.

Christine WENDLING-BOCQUET